



HAL
open science

Connaissances statistiques des forêts françaises avant l'Inventaire forestier national

Lucien Brenac

► **To cite this version:**

Lucien Brenac. Connaissances statistiques des forêts françaises avant l'Inventaire forestier national. Revue forestière française, 1984, 36 (1), pp.77-90. 10.4267/2042/21712 . hal-03423663

HAL Id: hal-03423663

<https://hal.science/hal-03423663>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



les cahiers
techniques
de l'inventaire
forestier national

CONNAISSANCES STATISTIQUES DES FORÊTS FRANÇAISES AVANT L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

Les ressources tirées de la forêt ont toujours été très importantes, essentielles, voire vitales. Certaines concernaient le bois, matériau, matière première, ou combustible, dont l'intérêt des utilisateurs aurait dû garantir le renouvellement. D'autres, moins conciliables avec le maintien de l'intégrité et du bon état du sol et des peuplements, participaient à la subsistance des hommes et des bestiaux, avec les fruits, feuilles, herbes, gibier, ou à la fertilisation des terres avec les constituants des litières.

L'acuité des besoins quotidiens, peu compatibles avec le souci, voire même la conscience, des nécessités du long terme, ont pu, dans l'un et l'autre cas, conduire à la ruine des forêts, par les abus d'utilisation ou le défrichement⁽¹⁾.

(1) Quelques aspects de l'histoire des forêts françaises depuis la fin du Moyen-Age jusqu'à la promulgation de l'Ordonnance de 1669 — René Georlette, *Revue forestière française*, février 1957, pp. 113-124.

Les périodes troublées comme les guerres et les révolutions ont entraîné des paroxysmes, avec la levée des contraintes, acceptées ou subies, comme elles ont pu être suivies, à plus longue échéance, de l'extension des surfaces boisées par la colonisation des terres agricoles ou pastorales abandonnées.

Ces flux et reflux de la forêt ont entraîné des déséquilibres à l'égard des besoins, générateurs de crises économiques et de troubles sociaux, qui ne pouvaient laisser le pouvoir politique sans réactions. Il lui appartenait d'avoir, plus que les propriétaires et usagers, une conscience nette et des vues plus étendues sur les mesures à prendre pour assurer l'avenir des peuplements et adapter leur capacité de production aux besoins, même si ceux-ci n'étaient pas, surtout, ceux qui concernaient directement la population.

La tâche des forestiers pour faire appliquer ces mesures et s'opposer à la ruine des forêts a, longtemps, été des plus ingrates, alors qu'elle s'opposait, non seulement à la pression des usagers, ce qui a suscité des révoltes, mais aussi, parfois, à la politique des autorités administratives et judiciaires, peu disposées à soutenir des actions répressives impopulaires⁽²⁾.

Ces circonstances ont, souvent, rendu stériles les lois et ordonnances destinées à endiguer et redresser le courant, et vicié l'action des forestiers⁽³⁾.

Dans ces conditions — et quoique les forêts de l'Etat fussent mieux défendues quand leur aliénation n'était pas suivie de leur ruine ou de leur défrichement — ce sont, plutôt, les changements intervenus chez les utilisateurs qui ont entraîné une profonde évolution, accélérée au cours de ces dernières décennies. La forêt a beaucoup moins à craindre l'agressivité des populations riveraines, ou les contraintes que les besoins des industries imposaient à la nature de sa production et aux modes de traitement, alors qu'elle a trouvé des défenseurs passionnés jusqu'à être, parfois, excessifs.

Le nombre de ceux qui accordent à la forêt, patrimoine national, un intérêt singulièrement accru est tel qu'il tend à créer un véritable phénomène social. La dimension historique, si importante en matière forestière, puisqu'elle est incluse dans la vie même des peuplements, a sensibilisé des cercles intellectuels plus étendus.

Ces circonstances contribuent à mettre particulièrement en lumière l'intérêt qui s'attache à l'étude de l'état des forêts françaises aux différentes époques de notre histoire, au travers des sources statistiques de cette connaissance.

En abordant cette étude avec l'indispensable recul critique, il convient de prendre pleinement conscience du caractère original et du degré supérieur de complexité que présente la forêt, qui la distinguent des terres cultivées avec lesquelles, même depuis son rattachement, il y a un siècle, au ministère de l'agriculture, elle n'a jamais été confondue au sein d'un même fait agricole.

La description statistique des formations boisées, ou arborées, qui comprennent, outre les forêts, les boqueteaux, les bosquets, les haies, les peuplements, les arbres forestiers épars, comporte, notamment : un classement à l'intérieur de différents domaines d'étude (département, catégorie d'usage du sol, région forestière, catégorie de propriété, type de peuplement, mode de traitement) ; une analyse chiffrée (superficies, volumes) des différentes caractéristiques des peuplements (essences, classes d'âge, catégories de dimensions) ; de leur capacité de production (accroissement, passage à la futaie) ; des possibilités d'utilisation (nombre d'arbres, diamètres, hauteurs) ; des conditions d'exploitation ; de la coupe.

(2) La question forestière en France sous la monarchie de juillet, G. Buttoud, Actes du symposium international d'histoire forestière, Nancy, 1979, Nancy, Ecole nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 1982, 2 vol.

(3) Traité historique et pratique des droits seigneuriaux, M.J. Renauldon, 1765.

La seule donnée des superficies boisées ne donne de la ressource forestière qu'une connaissance particulièrement insuffisante.

R. Georlette⁽¹⁾ reconnaît n'avoir pu procéder à aucune évaluation tant soit peu précise de cette ressource, même ainsi limitée, durant la période qu'il a embrassée : de la fin du Moyen-Age jusqu'à l'ordonnance de 1669.

RÉFORMATION DE COLBERT

C'est à l'occasion de la Réformation des Eaux et Forêts de France, motivée par la volonté de Louis XIV et de son ministre Colbert de reconstituer la flotte royale, que fut entrepris, pour la première fois semble-t-il, un travail de recensement — voire de rétablissement de leurs limites — des forêts royales et de celles appartenant aux ecclésiastiques, communautés et gens de main-morte, comme ce fut le cas dans la province du Languedoc, par exemple, par les soins du Commissaire Réformateur De Froidour. La plupart des forêts y furent l'objet d'un arpentage, consigné dans un procès-verbal de mesurage. Il semble que, suivant le témoignage de Dralet, les superficies en cause étaient celles dites « développées », c'est-à-dire mesurées suivant le plan de la pente et non celles obtenues par projection sur le plan horizontal. Les procès-verbaux donnaient, en outre, une description des peuplements avec l'indication des principales essences.

S'il était procédé à des arpentages à l'occasion de cette réformation — qui n'était pas la première — il n'en était pas de même en ce qui concerne l'estimation des données (volumes, nombre d'arbres, accroissements...) relatives aux peuplements, les coupes étant, il est vrai, réglées par surface, qu'il s'agisse du taillis ou de la futaie.

Il est vrai aussi que, d'après les descriptions laissées par De Froidour, les forêts avaient fait l'objet d'usurpations et d'importants empiétements. L'état de ruine de leurs peuplements était tel qu'il eût été difficile d'y trouver des arbres susceptibles d'être mesurés. La décision de procéder à un recépage général était d'ailleurs bien souvent la première de celles prises en conclusion de leurs visites par les Commissaires Réformateurs.

Vingt-cinq ans après la réformation de Colbert, le Roi avouait ignorer totalement ce qu'il possédait en bois dans les provinces de Franche-Comté, du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais⁽⁴⁾.

Si cette réformation a remis l'ordre qui s'imposait dans les forêts du royaume, rétabli des limites et procédé à de nombreux arpentages, élaboré et commencé à mettre en application l'ordonnance de 1669, elle n'a pas établi une statistique générale des forêts françaises qui aurait permis d'en connaître l'étendue et la consistance.

ÉVALUATION DES SURFACES BOISÉES PAR ARTHUR YOUNG

Un siècle, environ, plus tard, l'agronome anglais Arthur Young, qui a parcouru la France de 1787 à 1790, a constaté qu'il existait, à cette époque, une extrême disette de bois en France, ayant entraîné une hausse considérable du prix du bois de chauffage.

L'état de ruine des forêts pyrénéennes décrit par A. Young ne le cède en rien à celui constaté par Froidour quelque 120 années plus tôt⁽⁵⁾. D'autres témoignages laissent entendre que cette situation n'était pas limitée aux seules Pyrénées⁽³⁾.

(4) Les Grands Maîtres des Eaux et Forêts de France de 1669 à la Révolution, J.C. Waquet.

(5) Arthur Young. — Voyages en France 1787.88.89 — Traduction Henri Sù 1931, Armand Colin, réédition.

C'est Arthur Young qui, le premier semble-t-il, a tenté d'estimer la superficie boisée de la France par une méthode objective.

Il a utilisé, à cet effet, un échantillon de 140 feuilles sur les 180 que devait comporter la carte de Cassini ; mesuré le taux de boisement (variant de 1/30 à 1/2) sur chaque feuille de cet échantillon ; évalué, en le majorant un peu, à 1/7 le taux moyen ; appliqué ce taux à la superficie territoriale de la France d'alors, estimée par Necker devoir être de 131 722 295 acres, soit 533 100 km² (les estimations de la superficie du territoire variaient entre 143 800 km² pour Mirabeau à 675 100 km² pour Vauban) ; conclu à une estimation totale de 18 817 470 acres, soit 7 615 159 hectares pour la surface boisée.

En tenant compte du fait que le taux de boisement de la Corse et du Comté de Nice, qui étaient exclus de l'estimation ci-dessus, devait être nettement supérieur au taux moyen, et que la superficie actuelle du territoire national est de 549 200 km², environ, il est possible d'arrondir à 8 millions d'hectares l'estimation d'A. Young pour la rendre comparable à la situation actuelle.

Il convient, toutefois, de rappeler que les cartes utilisées traduisaient la situation du terrain à partir de levés ayant été effectués au cours d'une période s'étendant sur près d'un demi-siècle.

D'autre part, plusieurs faits donnent à penser que, pour être objective, l'estimation en cause avait, pourtant, quelques chances d'être assez fortement biaisée.

Extrait d'une carte de Cassini.



Un de ces faits a été souligné par A. Young lui-même : « Il faut remarquer qu'il n'y a que les bois d'une étendue considérable qui soient indiqués sur les cartes ou, du moins, s'il y en a d'autres qui le soient, ils n'ont pas une étendue suffisante pour entrer en ligne de compte ». Or les résultats de l'inventaire montrent que l'importance relative des petits massifs dans le taux de boisement est d'autant plus grande que ce taux est plus faible.

La représentation des forêts apparaît, par ailleurs, comme ayant un caractère assez symbolique, excluant la recherche d'une grande précision topographique (les distances étant mesurées au pas).

Il y a de sérieuses raisons de douter que l'échantillon des 140 feuilles utilisées ait pu être représentatif de l'ensemble des feuilles dont les dernières n'ont été publiées qu'en 1815⁽⁶⁾. Et, aussi, que chaque feuille de l'échantillon ait pu correspondre à une égale surface territoriale, comme l'a admis l'auteur, alors que la carte comporte 26 demi-feuilles et un nombre plus élevé de feuilles incluant des surfaces situées en dehors du territoire national.

STATISTIQUE FORESTIÈRE DES BOIS DE MARINE DE 1805

C'est, comme sous Louis XIV, avec le désir de reconstituer la flotte française décimée, notamment, par le désastre d'Aboukir, et dans la perspective d'une ère nouvelle où la liberté des mers serait assurée grâce à la paix d'Amiens, que fut prescrit, par une circulaire du 19 novembre 1802, un recensement de la ressource en bois de construction. Ce recensement, dont la mise à exécution exigera de nombreux rappels, devait porter sur les arbres (chênes surtout) de 5 pieds (1,62 m) de tour à 1 mètre du sol existant dans les forêts domaniales et communales⁽⁷⁾.

La statistique forestière qui en est issue, dressée par cantons, paraît être la plus ancienne statistique forestière qui nous ait été conservée. Elle avait pour base des états uniformes remplis par les gardes, chacun dans son triage. Les résultats publiés contenaient :

— un état de dénombrement, en 1805, des arbres, chênes et hêtres, par justice de paix et par inspections ;

— un résumé général des arbres par départements et conservations ;
 — un état du nombre des sapins ;
 — une carte forestière ;

— une carte des bassins d'approvisionnement ;
 — un état du produit des martelages de la marine dans les coupes.

Les états départementaux indiquaient par inspection, arrondissement, canton et forêt, les superficies des bois impériaux et communaux et le nombre des chênes des futaies sur taillis et des quarts en réserve.

Un état récapitulatif portait sur 100 départements (dont 19, actuellement situés, en tout ou partie, en dehors du territoire national, renfermaient 1 214 532 hectares de forêts feuillues impériales ou communales) mais sans la Corse, la Savoie et la Haute-Savoie.

Le résultat était, au total :

	FORÊTS			TOTAUX
	nationales	communales	particulières	
Superficies (ha)	2 444 306	2 042 880	1 532 160	6 019 346
Chênes (nombre)	4 287 000	3 102 763		7 389 763
Hêtres (nombre)	2 547 268	1 048 465		3 595 733
Sapins (nombre)	2 286 130	866 392		3 152 522

(6) Colonel Berthaut. — La carte de France 1750-1898 — Etude historique.

(7) Les instructions sur la fourniture des bois de marine et leur inventaire en relation avec quelques événements marquants du début du XIX^e siècle, L. Brenac, Actes du symposium d'histoire forestière, Nancy, 1979.

Le total des superficies était nettement inférieur à celui obtenu par A. Young pour un territoire moins étendu. Les défrichements effectués au cours de la période révolutionnaire pourraient être mis en cause, mais aussi le fait que seuls les principaux massifs contenant des bois de marine auraient été pris en compte. C'est, surtout, la superficie des bois particuliers qui aurait été sous-estimée ⁽⁸⁾.

STATISTIQUE DE 1827

Première statistique détaillée par département que l'on ait imprimée, elle a été présentée aux Chambres en 1827. Cette statistique, concluant à une superficie totale de 6 416 531 hectares, paraît avoir été directement inspirée de celle de 1805 ⁽⁹⁾.

ENQUÊTE DE 1878

Après l'échec d'une première tentative faite en 1841 par l'Administration forestière, l'exposition universelle de 1878 fournit au directeur général Faré l'occasion d'établir une statistique d'ensemble des forêts. Deux circulaires de novembre 1876, concertées avec l'Administration des contributions directes, dont il était prescrit de consulter les tableaux établis en 1865 et 1866, enjoignaient aux agents forestiers de répondre, avant le 1^{er} janvier 1878, à des questionnaires qui concernaient, surtout, les forêts soumises au régime forestier.

Cette enquête, effectuée sous la responsabilité de Mathieu, directeur-adjoint de l'école forestière, indique, par département, la superficie des forêts (9 185 310 hectares pour l'ensemble de la France qui, à l'époque, couvrait 52 857 310 hectares) et une estimation des produits exploités en 1876. Un deuxième volume détaille ces renseignements au niveau de la circonscription administrative forestière qu'est le cantonnement (453 en 1876).

En 1889 ont été publiées, en utilisant le fond topographique de la carte d'état-major, des cartes départementales au 1/320 000 qui indiquaient, par des taches colorées, l'emplacement des forêts domaniales, communales et particulières (85 cartes).

ENQUÊTE DAUBRÉE

La « *Statistique et Atlas des Forêts de France* » de Daubrée est datée de 1912. Cette enquête a été réalisée dans des conditions assez particulières puisque le directeur général Daubrée l'a fait réaliser de 1904 à 1910 et que c'est, seulement, le 13 mars 1908 que la Chambre des députés en a été saisie, au cours d'une séance où le ministre de l'agriculture déclara : « *Ce travail est sur le point d'être terminé... mon administration espère pouvoir en publier les résultats dès les premiers mois de 1909* » ⁽⁹⁾.

C'est la circulaire n° 666 du 21 mai 1904, intitulée : « *Renseignements statistiques sur les bois non soumis au régime forestier* », qui a prescrit l'établissement d'une statistique sommaire des bois particuliers et communaux non soumis qui devait être réalisée de 1904 à 1908. Il était indiqué que les agents pourraient avoir recours aux travaux effectués par les commissions cantonales à l'occasion de la statistique agricole de 1902. Des renseignements sur les propriétés forestières (répartition par propriétaires, par catégories de contenance) devaient être fournis « *à l'aide des documents obtenus à la direction des contributions directes* ».

Les résultats départementaux publiés, qui concernaient également les forêts soumises, donnaient les superficies globalement (9 886 701 hectares pour la France entière qui, amputée de ses trois départements d'Alsace-Lorraine, se serait étendue, alors, sur 52 951 940 hectares) et aussi, mais

(8) Les statistiques forestières au commencement du XIX^e siècle. H. de Coincy, *Revue des Eaux et Forêts*, 1^{re} et 15 mai 1914.

(9) A propos de l'article de fond du n° 6 de 1981 de la R.F.F. — Les lecteurs écrivent, L. Brenac, *Revue forestière française*, n° 6, 1982.

pour les principaux massifs seulement, par circonscription administrative et sous une présentation très proche de celle de la statistique de 1805.

Comme pour l'enquête de 1878, il était donné une évaluation des volumes exploités ainsi que celle, en dixièmes, de la proportion des principales essences.

Les résultats départementaux étaient également accompagnés de cartes au 1/320 000^e sur lesquelles était figuré l'emplacement des forêts particulières et des forêts soumises mais, cette fois, sans distinguer les forêts domaniales et les forêts communales.

Etant donné, notamment, la très inégale répartition sur le territoire du personnel forestier chargé de l'enquête, à l'image de celle des forêts soumises, et sa quasi-absence dans certains départements, comme la fiabilité assez limitée que devait présenter, en matière de bois, le cadastre à cette époque, il est permis d'avoir quelques doutes quant à la valeur et à l'homogénéité des résultats de l'enquête Daubrée, alors surtout qu'ils n'ont été véritablement diffusés qu'après la guerre de 1914-1918 qui avait entraîné, directement et indirectement, sur notre territoire et ses forêts les bouleversements que l'on sait.

Ces résultats ont, pourtant, été utilisés jusqu'à une époque récente. C'est particulièrement le cas pour ceux relatifs au nombre des propriétaires forestiers et à la répartition des propriétés par classes de surface.

Extrait de la carte des Vosges « Statistique et Atlas forestier de la France ». Daubrée, 1912.

Echelle 1/300 000. D'après original couleurs.



Alors qu'elle paraissait avoir été entreprise avec l'intention de nationaliser les forêts privées⁽¹⁰⁾, cette enquête n'a, finalement, été suivie que de la loi du 2 juillet 1913 qui, tendant à favoriser le

(10) Claude Durand-Prinborgne, Professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Nancy — Aspect contemporain du droit de propriété en matière forestière, *Revue forestière française*, décembre 1966, n° 12, pp. 761-791.

reboisement et la conservation des forêts privées, prévoyait que l'Administration forestière pourrait se charger, en tout ou partie, de la surveillance et de la gestion des bois particuliers. On sait que cette loi n'a reçu, depuis, qu'une application très limitée.

RECENSEMENT PROVISOIRE ACCÉLÉRÉ DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE FRANÇAISE

C'est en attendant que soit entrepris un inventaire forestier national, alors encore au stade de la préparation des mesures législatives, que fut prise, pour les besoins de l'industrie papetière, la décision d'effectuer, à titre provisoire, un recensement rapide de la production forestière. Cette opération fut réalisée en 1956-1959, par le truchement de la société « Le Bois Français de Pape-terie » qui reçut l'aide financière du Fonds forestier national.

La méthode mise en œuvre était celle « à dire d'expert » — qui fut, longtemps, celle des enquêtes agricoles — avec le concours d'ingénieurs des Eaux et Forêts chargés, chacun, de un ou plusieurs départements. Ils utilisèrent, outre les acquis de leur propre expérience, les données alors disponibles, n'ayant ni le temps ni les moyens de procéder, par des méthodes objectives, à un inventaire sur le terrain. C'est ainsi qu'ont été utilisés les résultats de l'enquête annuelle sur la production de la « branche exploitation forestière » pour les volumes exploités, et les résultats de l'enquête Daubrée en ce qui concerne la répartition de la propriété forestière en classes de surface.

L'étendue de la surface boisée de la France, d'après ce recensement, aurait été de 11 115 659 hectares, quelque peu inférieure à celle résultant du Cadastre de 1948.

ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION DE LA BRANCHE « EXPLOITATIONS FORESTIÈRES » (E.A.B.)

Cette enquête exhaustive, devenue annuelle à partir de 1942, est effectuée par les contrôleurs-gardes-jurés, sous la direction des chefs des Services régionaux d'Aménagement forestier, à partir de questionnaires remplis par les exploitants forestiers. Elle concerne les produits en grumes qu'ils exploitent annuellement, ventilés par essences, ou groupes d'essences (beaucoup plus larges que ceux utilisés par l'Inventaire forestier national), et catégories d'utilisation.

Ces données sont indépendantes de leur origine quant aux peuplements. Ce n'est que dans le cadre départemental et au niveau d'agglomération « feuillus » et « conifères », et sur une moyenne portant sur une période de cinq années, que la comparaison peut être tentée avec la récolte évaluée sur le terrain par l'inventaire à partir d'un échantillonnage statistique.

En dehors du biais attaché à une enquête par questionnaire et de l'erreur aléatoire grevant l'estimation par échantillonnage, il existe plusieurs autres causes, relatives à leur objet, qui hypothèquent une telle comparaison. Il s'agit, notamment, du fait que la partie relative à la consommation rurale et domestique n'est pas comprise dans l'enquête E.A.B., ni les pertes après exploitation et vidange, ainsi que, pour une partie des produits — parfois non entièrement définie — le volume de l'écorce et celui des grumes au-delà d'une découpe non précisée. En outre, les modes de cubage commerciaux — vestiges d'ailleurs, dans certaines régions, de pratiques très anciennes — donnent, très généralement, des volumes inférieurs aux volumes réels sur écorce que l'inventaire tend à estimer avec une bonne précision.

La connaissance statistique de nos forêts avant la réalisation de l'inventaire forestier — celle qui a été examinée ci-dessus — est, seulement, celle résultant d'enquêtes spécifiques ayant la forêt pour objet. Or, cette connaissance a, aussi, été le fait, à titre accessoire, de statistiques ayant des objectifs plus étendus.

LE CADASTRE

Fondé sur des plans parcellaires dont l'échelle varie entre le 1/500^e et le 1/10 000^e, le Cadastre établit, à l'intérieur de chaque commune, un classement des parcelles suivant la nature des cultures et la valeur locative. Pour les bois, ce classement comporte huit rubriques (futaies feuillues, futaies résineuses, futaies mixtes, taillis-sous-futaie, taillis, bois divers, peupleraies, oseraies). Il permet donc, en principe, de connaître, de connaître, par sommation départementale, ou nationale, des régions fiscales (différentes des régions agricoles et des régions forestières), la superficie boisée suivant les structures et la composition en feuillus-résineux des peuplements.

Le résultat des classements parcellaires est reporté, au nom de chaque propriétaire contribuable (exclusion du domaine public), sur les matrices qui doivent être tenues à jour, notamment, pour les mutations et les changements de nature des cultures.

Malgré que, depuis sa création en 1807, le cadastre parcellaire ait subi bien des tribulations concernant, en particulier, ses moyens de financement qui ne pouvaient garantir sa mise à jour régulière, les instructions adressées aux agents forestiers pour la réalisation de l'enquête de 1878 et de l'enquête Daubrée leur prescrivaient le recours aux données cadastrales.

Prolongeant cette longue tradition, l'opinion a pu être émise à la direction du service du Cadastre, comme à celle des Eaux et Forêts, suivant laquelle l'Inventaire forestier national aurait pu, à nouveau, utiliser les données cadastrales. Même parfaitement fiables, ces données ne pouvaient fournir, pourtant, qu'une infime partie de celles que doit comporter un inventaire forestier, suivant la conception universellement admise, et telles qu'elles puissent donner une connaissance suffisante des peuplements et de leur production pour fonder une politique forestière.

L'expérience montre, d'autre part, qu'outre leur insuffisance, les données cadastrales, en matière agricole et surtout forestière, ne sont pas entièrement crédibles pour traduire la situation à un moment donné, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'elles souffrent, pour la mise à jour de la nature des cultures, d'une hystérésis plus ou moins marquée tendant, notamment, à freiner l'évolution dans le sens de l'accroissement du revenu foncier imposable.

Pour ne pas laisser place à trop d'arbitraire, les caractéristiques relatives à l'état boisé exigeraient, tout au moins, de faire l'objet d'une définition précise uniformément admise.

Des écarts très importants ont été mis en évidence, pour certains départements, entre les données cadastrales et les résultats de l'inventaire. Pour la Corrèze, cet écart dépassait 100 000 hectares entre les 124 471 hectares de « l'évaluation foncière des propriétés non bâties » de 1961-1963 et la situation trouvée sur le terrain en 1963, soit 237 000 hectares. Les agents forestiers chargés de l'enquête Daubrée n'avaient pas pu davantage adopter l'évaluation de la superficie boisée résultant du Cadastre de 1880, soit 48 355 hectares, et l'avaient estimée devoir s'élever à 107 676 hectares.

La superficie boisée nationale (non compris les oseraies et les peupleraies) était, d'après le Cadastre :

- en 1961 : 12 303 619 hectares ;
- en 1976 : 12 749 000 hectares.

Au moment où l'inventaire a été entrepris, la différence entre les données cadastrales et la situation existant sur le terrain ne devait pas être de beaucoup inférieure à deux millions d'hectares.

Sans pouvoir donner plus que ce qui est contenu dans les matrices cadastrales, ni se dégager du cadre communal, le « Cadastre forestier » doit, au moins, faciliter l'accès aux données qu'elles contiennent sur les propriétés forestières privées.

CONTRÔLE DES SURFACES

Dans l'ensemble des enquêtes agricoles, le « contrôle des surfaces », plus tard devenu l'enquête « Utilisation du territoire » ou « Ter-Uti », se distingue du fait qu'il utilise une méthode objective n'ayant pas recours à l'interrogation par questionnaire. Il vise à déterminer, annuellement, dans le cadre départemental et national, les superficies des différentes catégories d'utilisation des terres et, en ce qui concerne les surfaces boisées, il n'est plus limité à celles comprises dans des exploitations agricoles.

Quoique pratiqué depuis 1946, ce contrôle n'avait pu donner des résultats complets et satisfaisants au moment où l'inventaire forestier a été entrepris. Sa méthode, consistant à tirer un sous-échantillon de une feuille, ou deux, de plans cadastraux pour chacune des communes faisant partie d'un échantillon au 1^{er} degré, s'est heurtée à de nombreuses difficultés, dont certaines n'avaient été résolues qu'en introduisant des causes de biais dans les résultats. C'était le cas des différences d'échelles des plans cadastraux et de l'ancienneté d'une partie des cadastres.

Devenue « Ter-Uti », cette enquête n'a pu s'affranchir de ces difficultés et obtenir des résultats satisfaisants que lorsqu'elle s'est inspirée de la méthode appliquée pour la réalisation de l'inventaire forestier⁽¹¹⁾, en ce qui concerne l'utilisation des couvertures photographiques aériennes et le tirage par points, qui réalise un échantillonnage des parcelles avec des probabilités proportionnelles à leur superficie. Ces unités de sondage ne coïncident plus avec des parcelles cadastrales que dans la mesure où celles-ci s'identifient aux parcelles apparaissant sur les photographies comme présentant une unité au point de vue de l'utilisation du sol.

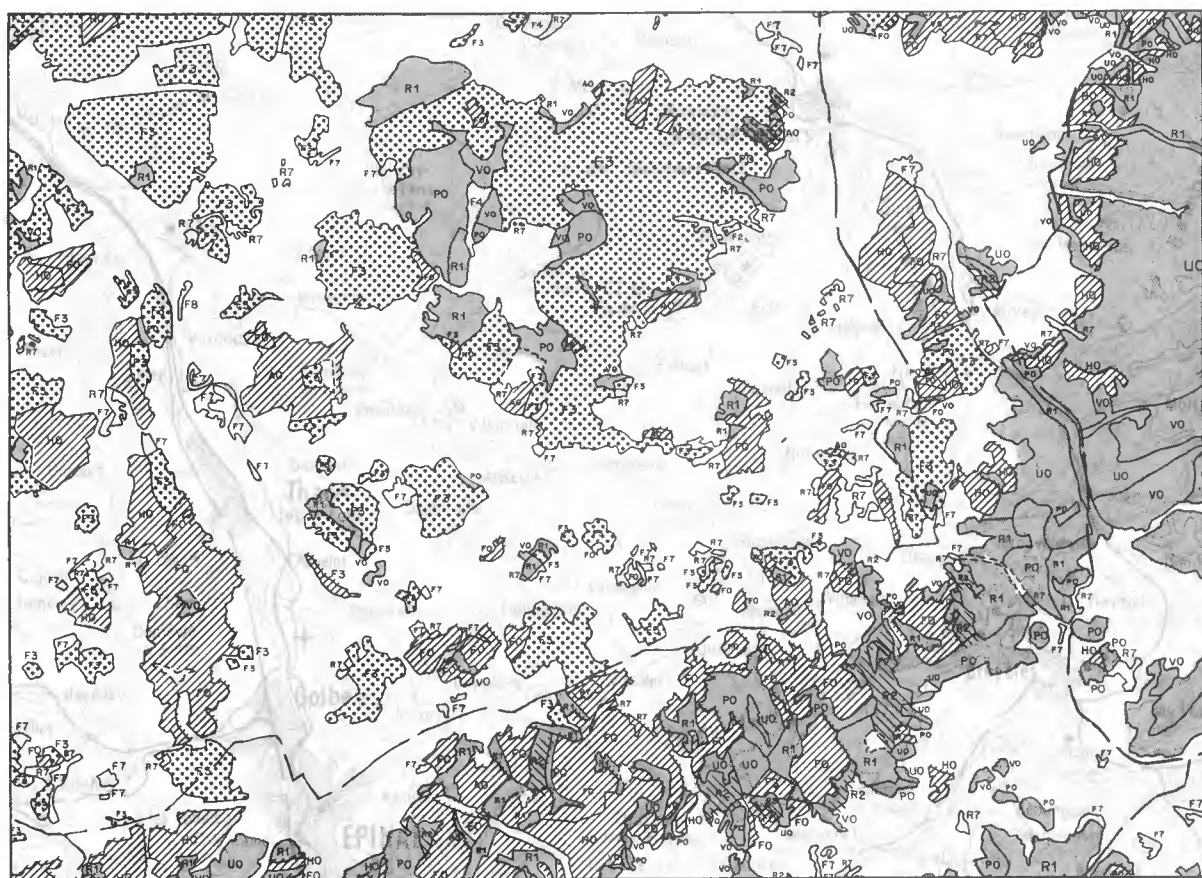
Différente des enquêtes agricoles par la méthode et, aussi, par son application à l'ensemble du territoire, « Ter-Uti » utilise, pourtant, les mêmes enquêteurs sans davantage de moyens. Ces « enquêteurs fugaces » (Op. Cit.), opérant isolément, sans avoir reçu la formation spécifique des équipes de l'Inventaire forestier national, ni les moyens topographiques et d'interprétation des photographies qu'elles utilisent, sont placés dans des conditions moins bien adaptées aux surfaces boisées qu'agricoles. Les parcelles boisées ne possèdent, généralement, ni l'homogénéité ni la netteté des limites des parcelles agricoles, et une partie d'entre elles se trouvent placées dans des conditions d'accès plus difficiles. Il est pratiquement impossible à un enquêteur, sans tout au moins y consacrer beaucoup plus de temps, de se rendre sur une parcelle désignée par un point quand il s'agit de surfaces boisées.

Sans avoir à soupçonner les enquêteurs de céder à la facilité, ou d'accorder moins d'importance aux surfaces boisées qu'aux parcelles agricoles, qui constituent leur centre d'intérêt habituel, on peut difficilement ne pas être conduit à penser que, ne pouvant y consacrer plus de temps, ils doivent, fréquemment, être réduits à se fier aux photographies pour juger de l'existence de l'état boisé sur un point.

Les photographies disponibles, tirées des couvertures I.G.N., sont, presque toujours, de dates variées pour un même département et ont, pour une partie d'entre elles, une ancienneté supérieure à 10 ans. Ces photographies sont utilisées pendant plusieurs années, non pas seulement par mesure d'économie, mais pour conserver le même échantillon de parcelles.

Ces conditions favorisent, tout au moins pour les surfaces boisées, un certain effet retard dans la traduction des évolutions intervenues.

(11) La statistique agricole française, troisième volume, tome I, page 152.



Echelle 1/200 000. D après original couleurs.

<p>■ FUTAIES DE CONIFÈRES PO Pin : VO Epicéa : UO Sapin : R1 autres.</p>	<p>▨ FUTAIES FEUILLUES HO Hêtre : AO Chêne : FO autres.</p>	<p>▩ FUTAIES MIXTES R2 (conifères + feuillus)</p>	<p>▤ MELANGE FUTAIES - TAILLIS F3</p>
--	---	---	---------------------------------------

AUTRES TYPES (en blanc) F4 Taillis : F7 Morcelés feuillus : R7 Morcelés résineux : F8 Boisements marginaux

On constate, cependant, une corrélation assez étroite entre les résultats de l'inventaire forestier et ceux de l'enquête « Ter-Uti » avec, toutefois, un excès assez marqué de ces derniers.

Cette majoration des superficies devient très importante en ce qui concerne les « petits massifs », soit : les « bosquets » (de 5 à 50 ares), et les « boqueteaux » (de 0,5 à 4 ha), lesquels, toutefois, ne sont plus distingués dans les statistiques « Ter-Uti » depuis quelques années.

Quoi qu'il en soit, cette dernière enquête présente l'avantage de fournir, annuellement, des résultats pour chaque département et pour l'ensemble de la France, lesquels servent à contrôler, ajuster, ou compléter, ceux de certaines statistiques agricoles.

Ils pourraient être, éventuellement, utilisés à titre « d'informations supplémentaires » pour extrapoler, ou actualiser, les résultats de l'inventaire forestier.

Plus actuelles que les données cadastrales, celles de l'enquête « Ter-Uti » ne fournissent également, pour les formations boisées, que des données relatives aux superficies.

Superficie boisée, d'après l'enquête « Ter-Uti » de 1980 : 14 250 990 ha
dont bosquets de 5 à 50 ares : 594 990 ha.

LES ENQUÊTES AGRICOLES

Celles des statistiques agricoles qui concernent l'ensemble du territoire incluent, nécessairement, les surfaces boisées, mais sans comporter les ventilations très détaillées qui sont appliquées aux surfaces cultivées.

Les méthodes d'évaluation « à dire d'expert », également pratiquées en matière cadastrale, comme celles utilisant les avis de commissions communales, considérées comme étant archaïques, ont été remplacées par la pratique généralisée des sondages au moyen de questionnaires.

La mise en œuvre de l'échantillonnage statistique, et de la méthode des quota, peut justifier la qualification de « statistique agricole à tendance scientifique »⁽¹²⁾ s'appliquant à la période ayant débuté aux environs de 1960 et marquée, notamment, par la création en mars 1961 de la Direction centrale des enquêtes et études statistiques, devenue l'actuel Service central des enquêtes et études statistiques (S.C.E.E.S.), par arrêté du 6 janvier 1964. Par contre, le recueil des données par des enquêteurs à partir de la consultation des exploitants agricoles, fussent-ils volontaires, ne peut les affranchir du défaut d'objectivité qui pouvait être reproché aux estimations des commissions de statistiques agricoles.

Il est vrai qu'avant cette période, comme ce fut le cas pour le contrôle des surfaces, les résultats obtenus étaient très insuffisants, avec des structures encore squelettiques des services spécialisés. Il ne pouvait en être autrement, voire même à un degré supérieur, pour les surfaces boisées, qui n'ont jamais été tout à fait admises comme étant incluses dans le domaine agricole autrement que pour la partie rattachée aux exploitations agricoles, ou par la nécessité où se trouvent certaines statistiques de « boucler » sur la superficie totale du territoire.

Ces dernières, comme les états annuels indiquant les superficies des différentes catégories d'utilisation des terres, ne peuvent, dans ces conditions, être entièrement originales et doivent recourir, en ce qui concerne les superficies boisées, aux données d'autres statistiques — « Ter-Uti » ou inventaire forestier — dans la mesure où elles sont complémentaires de celles recueillies, par ailleurs, sur les exploitations agricoles.

Cette origine mixte, et le caractère d'appoint qu'ont les surfaces boisées hors exploitation dans ces statistiques, en réduisent l'intérêt au point de vue forestier. Cet intérêt réside plutôt dans les enquêtes ayant pour objet ceux des bois et forêts inclus dans une exploitation agricole et qui font, à ce titre, l'objet d'une description sommaire, malgré les écarts très importants constatés entre les résultats du recensement et ceux de l'enquête « Ter-Uti ».

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES STRUCTURES ÉCONOMIQUES DE LA SYLVICULTURE

Le besoin qui s'est fait sentir d'une connaissance étendue à tous les propriétaires forestiers, et non plus aux seuls exploitants agricoles, s'est manifesté, en 1969, sous la forme d'un projet d'enquête ayant pour objet non seulement la structure foncière de ces propriétés mais aussi, la nature des propriétaires, les pratiques de gestion, et les intentions des gestionnaires.

Le projet d'enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture (E.S.S.E.S.), qui devait avoir lieu dans le cadre du recensement général de l'agriculture de 1970, a été sacrifié à l'insuffisance des crédits et remplacé par une enquête pilote, limitée à un département, pour la mise au point de la méthode.

(12) La statistique agricole française, troisième volume, tome I.

Cette enquête E.S.S.E.S. entrainait normalement, au titre des enquêtes statistiques « agricoles et forestières », dans les attributions du S.C.E.E.S., au sein duquel elle avait entraîné la création d'une « Division des statistiques forestières et rurales ». Mais les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre avaient pu faire souhaiter qu'elle soit prise en charge par le service de l'Inventaire forestier national.

Cette enquête a bien pour point de départ des sondages par points sur photographies aériennes, inspirés de la première phase de l'inventaire, au travers de « Ter-Uti », mais elle procède, à partir de là, d'une méthode qui est celle de l'exploitation des fichiers cadastraux et de l'interrogatoire des propriétaires ou gestionnaires pour renseigner des questionnaires. La mise en œuvre d'une telle enquête exige, dès lors, une organisation et une répartition du travail, voire des aptitudes et un état d'esprit, très éloignés de ceux exigés des personnels de l'Inventaire forestier dans leurs différentes spécialisations.

Quoiqu'il en soit, et même dans le cas où les dispositions de l'article L. 521.1 du Code forestier ne s'y seraient pas opposées, il eut été déraisonnable de compromettre, ou de retarder, l'exécution du premier cycle d'inventaire en mettant l'enquête E.S.S.E.S. à la charge de l'I.F.N.

Finalement réalisée, de 1975 à 1979, sur dix régions au prix de nombreuses difficultés, dont l'ancienneté, déjà signalée, d'une partie des documents cadastraux et la connaissance « incomplète, fluctuante, voire inexistante »⁽¹³⁾ qu'un propriétaire a de sa forêt, cette enquête apporte un complément indispensable aux données fournies par l'inventaire forestier. Elle a, notamment, déjà mis en lumière le fait d'un morcellement de la propriété très supérieur à celui qui était admis jusque-là.

CONCLUSIONS

Aux différentes époques ayant précédé celle où a été entreprise l'exécution de l'inventaire forestier national, les données relatives aux forêts et autres formations boisées, surtout en ce qui concerne celles non soumises au régime forestier, paraissent avoir été assez peu fiables et pratiquement limitées à l'estimation des seules superficies.

Si, au cours des dernières décennies, les produits exploités étaient mieux connus, grâce à l'enquête de branche sur la production des exploitations forestières et les statistiques concernant les produits vendus et délivrés des forêts soumises, il n'était pas possible, même pour ces dernières, d'obtenir des données complètes sur la composition, la consistance et la production des peuplements.

L'examen, auquel il a été procédé, des différentes enquêtes ayant, à titre principal ou accessoire, la forêt pour objet laisse apparaître que leur caractère actuel est plus apparent que réel. Tel est le cas du cadastre et aussi celui des enquêtes qui, procédant par questionnaires, font appel à des connaissances qui sont, pour une part au moins, le fruit d'une expérience acquise dans la durée.

Le défaut de fiabilité des données anciennement disponibles entache, à un degré supérieur, celles que l'on peut chercher à obtenir à partir de leurs différences et les conclusions à en tirer sur les évolutions intervenues⁽¹⁴⁾. C'est surtout le cas lorsqu'il s'agit de données recueillies à partir d'enquêtes de nature différente. Les changements ayant affecté, au cours de l'histoire, le territoire

(13) Premiers résultats de l'enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture en forêt non soumise au régime forestier, F. Schermann, Actes du séminaire d'Economie forestière Nancy, 26-28 avril 1982.

(14) « Le perfectionnement de la source conduit, en effet, certains à considérer comme une progression effective des surfaces forestières ce qui n'est, en partie, que le fait d'une réévaluation ». La statistique agricole française, troisième volume, tome I, p. 152.

L. BRENAC

national lui-même ne sont pas de nature à faciliter de telles comparaisons. La surface des forêts étant inscrite dans celle du territoire, et souvent évaluée relativement à elle, cette estimation peut en être affectée. Si cette évaluation de la superficie du territoire national ne comporte plus une imprécision la faisant varier du simple au quintuple comme le constatait Arthur Young à la fin du XVIII^e siècle, celle des départements apparaissait il y a encore peu de temps, dans les statistiques, comme étant une variable aléatoire.

Même dans le cas de la comparaison des résultats du deuxième cycle à ceux du premier cycle d'inventaire, les publications de l'I.F.N. insistent sur les précautions à prendre avant d'en tirer des conclusions.

Il ne subsiste, cependant, aucun doute sur l'importance de l'évolution que ces comparaisons mettent en évidence, au cours de la dernière décennie, ou des deux dernières, surtout en ce qui concerne l'accroissement des volumes et de la production. .

Il faut reconnaître que les diverses statistiques disponibles avant que soient connus les résultats de l'inventaire, malgré leur insuffisance, faisaient tout au moins ressortir, en ce qui concerne l'étendue des superficies boisées, une telle évolution qui a inversé la tendance avant le début de ce siècle.

Si de profonds changements sont intervenus dans la nature des besoins et les mentalités, l'importance de ces besoins n'a fait que croître. Il est essentiel, dans une perspective d'utilisation multiple, de mettre à profit la capacité de production de nos forêts. Cette entreprise exige notamment, en préalable, une actualisation permanente de nos connaissances statistiques étendues à tous les aspects du problème.

Le lancement, prévu en 1985, du satellite SPOT, avec sa résolution spatiale de 20 × 20 m, devrait permettre une mise à jour, portant tout au moins sur les superficies boisées. Il n'est pas totalement exclu que cette actualisation puisse être étendue aux volumes et à la production à partir de modèles, à construire, reliant les données de l'inventaire avec les caractéristiques détectables sur les photographies.

Lucien BRENAC Ingénieur Général Honoraire DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS PARNAC 46140 LUZECH
--